ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2012

PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)

		~ (-: =::)
Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	Nº 15
	présenté par	
	M. Eckert	
	ARTICLE 5 BIS	
I. – Au début de l	a première phrase, substituer aux mots :	
« Les lois de prog	grammation des finances publiques présentent »	
les mots :		
« La loi de progra	ammation des finances publiques présente ».	
II. – En conséque	nce, au début de la seconde phrase, substituer au mot :	
« Leur »		
le mot :		
« Sa ».		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.